



## Salarié protégé et motif de licenciement

Par **pierremmanuel**, le **10/01/2009** à **14:01**

salarié depuis trois ans dans une société en tant que cariste....sst et membre du chsct...après une altercation avec mon supérieur et réciproque dans la manière,j'ai été [fluo]mis à pied conservatoire [/fluo]depuis le 12 dec 2008 en vue d'un licenciement.. pour faute grave....que je conteste.rdv le 23 dec à 11h30 entretien préalable puis réunion à 15h00 du CE pour vote pour ou contre mon licenciement...puis lettre et rdv à l'inspection du travail le 8 janvier 2009 où je m'explique en présence du PDG et de l'inspectrice,toujours en désaccord sur le motif.à ce jour je reçois un courrier recommandé de l'inspection du travail et il est mentionné que j'ai été convoqué pour être licencié pour [fluo]motif personnel [/fluo]et que c'est accepté puisque j'ai reconnu ..blablabla....hors j'ai contesté sur beaucoup d'éléments importants . le motif étant différent,l'employeur me doit mon salaire pendant la mise à pied ? ET L'inspecteur du travail,a-t-elle changé elle-même le motif invoqué sur la lettre qu'elle a reçu de mon employeur de *MOTIF grave* à [s]motif PERSONNEL[/s],sur mon courrier c'est interdit?car à ce moment là mon employeur pourrait refuser de me payer le temps de mise à pied ? merci de m'aider à trouver la solution la plus appropriée...prud'homme ou combien pour m'estimer non-lésé?.....3 ANS X 1500 BRUT/ 13 EME MOIS / MOIS DE PREAVIS/ ET MISE A PIED DEPUIS LE 12 DEC SOIT 1 MOIS....??? ou encore recours administratif /contentieux???